



Mairie de SAGY

Affiché le 31 janvier 2017

Val-d'Oise

Arrondissement de
Pontoise

Canton de
Vauréal

Commune du
Parc naturel régional
du Vexin français

Compte-rendu du Conseil municipal du jeudi 26 janvier 2017 à 19h00

Présents : Guy PARIS, Dominique PAPILLON, Aline BOUDIN, Sandrine BILLARD, Alain BEZARD, Isabelle CRUBLE, Daniel DEVAUCHELLE, Odile SELLA-AGNESE, Régis RICORDEAU, Paul LINZA, Aurélie DEREMETZ, Franck OLIVIER.

Absents excusés : Virginie PILARDEAU donne pouvoir à Alain BEZARD, Eric MOTTIER, Annick CRECY donne pouvoir à Paul LINZA,

Soit, sur quinze membres en exercice, douze présents et quatorze votants.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.

Sandrine Billard est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du jeudi 3 novembre 2016

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du jeudi 3 novembre 2016 est approuvé avec 13 voix pour et une contre (Franck OLIVIER).

Réalisation d'un giratoire RD28/RD81 et d'une voie douce entre le Village et Saillancourt

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que les travaux de réalisation du giratoire au carrefour des RD28 et RD81 devraient débuter en septembre 2017 pour une durée de 6 mois environ. Le coût estimatif des travaux annoncé par le Conseil Départemental est de 1 600 000 € TTC maximum, au lieu de 1 180 000 € TTC annoncé en 2012, car il intègre des aménagements sécurisés complémentaires, pour un coût estimatif de 300 000 €, qui seront réalisés sur la RD 28 au niveau du hameau de Chardronville et de la commune de Condécourt, suite à des demandes formulées par des participants lors la réunion publique du mardi 13 mars 2012 à 19h à la salle des fêtes de Sagy.

Ces travaux sont inscrits dans le budget primitif 2017 voté à la majorité par le Conseil départemental le vendredi 20 janvier 2017. Lors du débat budgétaire, Jean-Pierre MULLER, Conseiller départemental du canton de Vauréal, a indiqué « On salue le giratoire de Sagy. On comprend que tout ne peut être fait ».

En ce qui concerne la voie douce reliant le Village à Saillancourt, le coût des travaux n'a été pas été inscrit au budget départemental 2017. Le maire propose au Conseil municipal de délibérer pour réaffirmer la volonté des élus de voir les travaux se réaliser dans les meilleurs délais et de demander la tenue d'une réunion à la mairie de Sagy afin de réétudier ensemble le dossier et aboutir à un projet pertinent et moins coûteux qui pourrait être réalisé dans la continuité des travaux du giratoire en 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal réaffirme à l'unanimité sa volonté de voir réaliser un giratoire au niveau du croisement de la RD28/RD81 et d'une voie douce entre le Village et Saillancourt (13 voix pour et Franck OLIVIER ne souhaite pas participer à ce vote).

Le maire informe les Conseillers municipaux qu'ils sont tous invités à participer à la réunion de travail sur ce sujet avec les membres extérieurs des comités Environnement, Voies et réseaux le vendredi 3 février à 19h00 au musée de la Moisson.

Il invite chaque élu à réfléchir et à faire des propositions lors de cette réunion afin de présenter un ou plusieurs projets de voie douce entre le Village et Saillancourt avec un franchissement sécurisé pour les promeneurs, les cyclistes et les cavaliers de la RD 28, aux services du Département du Val d'Oise et de la Région Ile-de France.

Autorisation donnée au maire de pouvoir engager des dépenses d'investissement

Afin de pouvoir procéder, le cas échéant, à des achats de matériel et/ou réparations diverses, le Maire invite les membres du Conseil municipal à l'autoriser à pouvoir engager des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2017 qui sera voté fin mars 2017.

A titre d'exemple, le Maire précise que le lave-linge de l'école maternelle est hors-service depuis quelques jours et le personnel utilise leur propre lave-linge en attendant la livraison d'un nouvel équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote, avec 13 voix pour une contre (Franck OLIVIER), l'autorisation donnée au maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2017.

Transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Vexin Centre

Aline BOUDIN, Adjointe au Maire et membre du Conseil communautaire, expose que la communauté de communes Vexin Centre ne souhaite pas avoir la compétence obligatoire en matière de Plan Local d'Urbanisme à compter du 27 mars 2017.

La communauté de communes doit délibérer en ce sens le 1^{er} mars 2017 et les 35 communes doivent faire de même.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce, avec 13 voix pour une contre (Franck OLIVIER) contre ce transfert qui intervient dans le cadre de la loi ALUR.

Demande de classement de l'espace naturel sensible local des marais de l'Aubette de Meulan en espace naturel sensible Départemental

Dominique PAPIILLON, Adjoint au Maire, explique que l'espace naturel sensible des marais de l'Aubette de Meulan est centré sur le cours de l'Aubette de Meulan, de l'aval de Longuesse à l'aval de Condécourt et du château de Villette, en passant par Sagy, sur environ 4 kilomètres linéaires. Majoritairement boisé par des aulnaies tourbeuses inondables assez caractéristiques, ce fond de vallée abrite également des restes de roselières, des formations herbacées de marais, quelques prairies. Il recèle également plusieurs sources et ruisseaux. Le périmètre inclut également les sources et boisements alentours le long du ru de Sirefontaine, affluent en rive droite de l'Aubette de Meulan, coulant à la limite entre Longuesse et Condécourt.

Ces marais boisés font l'objet d'une certaine pression foncière en raison de la proximité de deux grosses agglomérations (Cergy-Pontoise et Meulan - Les Mureaux), qui se traduit par une cabanisation balbutiante freinée par la vigilance des communes et par la présence de dépôts de gravats et déchets en remblais sur les marais, mais aussi d'une pression liée aux loisirs (multiplication des étangs de pêche, souvent aménagés de manière trop importante). Par ailleurs, le morcellement foncier, assez typique de ce genre de milieux, a pour conséquence la présence de nombreuses parcelles non gérées, abandonnées.

Les principaux enjeux relatifs à ce site sont les suivants :

- la protection et la gestion durable des habitats naturels humides d'intérêt écologique,
- la valorisation des paysages, du patrimoine naturel et rural de cette vallée, et son ouverture raisonnée au public, à partir des chemins existants,
- l'amélioration de la qualité écologique et de la gestion des étangs de pêche,
- le confortement de la vocation de protection des périmètres de captages présents sur les marais, alimentant notamment une partie de l'agglomération cergypontaine.

Suite aux réunions avec les communes, initiées en décembre 2011, les trois Conseils municipaux concernés et l'Assemblée départementale ont délibéré pour demander la création d'un Espace Naturel Sensible local sur ce secteur :

- Longuesse : 12 octobre 2012,
- Sagy : 30 mars 2012,

- Condécourt : 24 mai 2012,
- Département : 22 Février 2013

Le projet couvre une superficie totale de 76,1 ha (Longuesse : 4,16 ha, Sagy : 26,02 ha, Condécourt : 45,92 ha).

Depuis, le Département du Val d'Oise a révisé et validé lors de l'Assemblée départementale du 27 novembre 2015 son nouveau Schéma Départemental des ENS 2016-2026. Dans le cadre de sa politique en faveur des Espaces Naturels, il a décidé de s'investir sur une trentaine de sites remarquables et prioritaires de son territoire, dont les marais de l'Aubette de Meulan font désormais partie de par son patrimoine naturel, paysager et historique.

En effet, les marais de l'Aubette de Meulan grâce à leur patrimoine écologique d'intérêt national (aulnaie et pré paratourbeux, Agrion de Mercure, Ecrevisses à pattes blanches) et d'intérêt régional (Prairie mésohygrophile, phragmitaie, Cordulégastre annelé) ont été identifiés comme un des nouveaux sites prioritaires pour une action Départementale.

Pour intervenir, le Département s'engage à travailler avec les communes de situation pour assurer la maîtrise foncière du site (par l'usage du droit de préemption), l'aménagement et la gestion du site.

Aujourd'hui, au vu de l'intérêt de ce secteur et de son potentiel le Conseil municipal est sollicité pour étudier le classement en ENS départemental des marais de l'Aubette de Meulan sur les 26,02 ha situé la commune de Sagy.

Après avoir rappelé :

- l'intérêt écologique, historique et paysager du site
- l'intérêt général de ce projet, qui doit permettre à terme la protection et la valorisation du patrimoine naturel remarquable, la gestion écologique du site, une ouverture contrôlée au public et la mise en place d'animations nature,
- ces marais font désormais partie des nouveaux sites prioritaires pour une action départementale au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS), validée lors de l'Assemblée départementale du 27 novembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal demande à l'unanimité :

- le classement en Espace Naturel Sensible départemental des Marais de l'Aubette de Meulan, pour les parcelles figurant sur la commune de Sagy d'une superficie de 26,02 ha, conformément aux cartes figurant en annexes,
- au Conseil départemental d'être associé et informé au préalable de toute action engagée sur les Marais de l'Aubette de Meulan, au travers d'un comité de suivi du site, qui regroupera également les usagers,

Et autorise le Maire à signer une convention d'objectifs déléguant au Conseil départemental la gestion des parcelles déjà acquises par la commune sur ces marais.

Demande de réserve parlementaire de 10 000 € auprès du Sénateur Francis DELATTRE

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2017, Alain BEZARD, Adjoint au maire, a fait un point sur les travaux à réaliser en priorité sur les bâtiments communaux. Des devis ont été demandés pour différents travaux sur les bâtiments communaux. Les Comités Bâtiments et patrimoine et Finances seront prochainement invités à donner un avis sur ces points. Afin de financer ces éventuels travaux et les inscrire au budget primitif 2017, il est proposé de faire une demande de réserve parlementaire de 10 000 € auprès du Sénateur Francis DELATTRE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote avec 13 voix pour et une abstention (Franck OLIVIER) la demande de réserve parlementaire d'un montant de 10 000 € auprès du Sénateur Francis DELATTRE.

Demande de réserve parlementaire de 10 000 € auprès du Député Philippe HOUILLON

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2017, Dominique PAPILLON, Adjoint au maire, informe que des travaux de voirie sont à réaliser sur la commune ainsi que l'acquisition d'un matériel de balayage à fixer sur le tracteur pourrait permettre le nettoyage du bord des routes et des caniveaux. Les Comités Voiries et Réseaux et des Finances seront prochainement invités à donner un avis sur ces points. Afin de financer ces éventuels travaux et acquisitions et les inscrire au budget primitif 2017, il est proposé de faire une demande de réserve parlementaire de 10 000 € auprès du Député Philippe HOUILLON.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote avec 13 voix pour et une abstention (Franck OLIVIER) la demande de réserve parlementaire d'un montant de 10 000 € auprès du Député Philippe HOUILLON.

Demande de réserve parlementaire de 20 000 € auprès du Sénateur Hugues PORTELLI

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2017, Dominique PAPILLON, Adjoint au maire, informe que des travaux de voirie sont à réaliser sur la commune. Les Comités Voiries et Réseaux et des Finances seront prochainement invités à

donner un avis sur ces points. Afin de financer ces éventuels travaux et les inscrire au budget primitif 2017, il est proposé de faire une demande de réserve parlementaire de 20 000 € auprès du Sénateur Hugues PORTELLI.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote avec 13 voix pour et une abstention (Franck OLIVIER) la demande de réserve parlementaire d'un montant de 20 000 € auprès du Sénateur Hugues PORTELLI qui avait déjà été sollicité en 2016 pour une subvention de 50 000 € mais qui n'avait pas pu être accordée à la commune de Sagy

Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor – Départ de Sylvie BELLIER, remplaçante intérimaire de Carole BADALIAN

Alain BEZARD, Adjoint au maire, informe que Carole BADALIAN trésorier de Marines a quitté son poste le 1^{er} septembre 2016. Depuis cette date, Carole BADALIAN a été remplacée par intérim par Sylvie BELLIER jusqu'au 31 décembre 2016. Mme Sylvie BELLIER demande une indemnité de conseil alloué en tant que Comptable du trésor chargé des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux pour une gestion de 120 jours.

L'état liquidatif proposé au taux de 100 % est de 141,65 € brut soit 129,12 € net.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal votent à un taux de 50 % le versement de l'indemnité de conseil à Sylvie BELLIER, comptable du Trésor, pour une période de gestion de 120 jours, avec 10 voix (Guy PARIS, Dominique PAPILLON, Aline BOUDIN, Sandrine BILLARD, Isabelle CRUBLE, Daniel DEVAUCHELLE, Odile SELLA AGNESE, Paul LINZA, Annick CRECY et Franck OLIVIER), trois contre (Alain BEZARD, Virginie PILARDEAU et Régis RICORDEAU) et une abstention (Aurélié DEREMETZ).

L'état liquidatif ordonné par le Maire sera au taux de 50 % soit de 70,825 € brut soit 64,56 € net.

Réponse de la Préfecture du Val-d'Oise à la demande de recours gracieux concernant le FPIC

Sandrine BILLARD, Adjointe au Maire, donne lecture de la lettre de réponse du 10 janvier 2017 rédigée par la Préfecture du Val d'Oise, suite à la demande de recours gracieux concernant le montant du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) faite par le Maire par courrier du 18 décembre 2016.

En conclusion, après vérification des modalités de calcul applicables à toutes communes, le montant du FPIC dû par la commune de Sagy ne peut pas être modifié.

Fête « Les Années Folles » le 1er juillet 2017 à Longuesse

Le Maire informe le Conseil municipal que le Maire de Longuesse a sollicité les 18 communes de l'ancien canton de Vigny pour leur proposer de participer à la fête « Les Années Folles » organisée à Longuesse le samedi 1^{er} juillet 2017. Chaque commune participante doit réaliser un char sur le thème des années 1920 et présenter une jeune femme âgée entre 18 et 30 ans pour participer à un concours de miss.

La commission municipale Fêtes et Cérémonies s'est réunie le mardi 6 décembre 2016 a donné un accord de principe pour que notre commune participe à cette fête en faisant appel à des bénévoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité la participation de la commune de Sagy à la fête « Les Années Folles » le 1er juillet 2017 à Longuesse.

L'ordre du jour étant épuisé, Guy PARIS clôt la séance à 20h40.

Fait à Sagy, le 31.01.2017

Le Maire,

Guy PARIS

